

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET

---

**PROCÈS-VERBAL** de la première assemblée régulière du conseil de quartier de Lairet, tenue le mercredi 8 février 2023 à 19h en format hybride, à la fois au Centre communautaire Marchand, 2740, 2e Avenue, ainsi que sur la plateforme Zoom.

---

### **PRÉSENCES**

#### ***Membres avec droit de vote :***

M. Simon Verret	Président
Mme Flora Charlet	Secrétaire
M. Jacques Latulippe	Trésorier
Mme Julie Tremblay-Potvin	Vice-présidente
Mme Bianka Willard	Administratrice
Mme Claudette Arsenault	Administratrice
Mme Émilie Larochelle	Administratrice

### **ABSENCES**

Mme Julie Poisson	Administratrice
-------------------	-----------------

#### ***Il y a quorum***

### **ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS**

M. Claude Villeneuve	Conseiller municipal Maizerets-Lairet
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultation publique
Mme Jackie Smith	Conseillère municipale de Limoilou
M. Sergio Avellan	Conseiller en urbanisme, Ville de Québec

*Outre les personnes mentionnées, 7 personnes assistaient à la rencontre du 8 février 2023.*

## **ORDRE DU JOUR**

- 23-01-01 **Ouverture de l'assemblée**
- 23-01-02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 23-01-03 **Période réservée aux conseillers municipaux**
- 23-01-04 **Période de question et de commentaires des citoyens**
- 23-01-05 **Présentation de la programmation des célébrations du 75<sup>e</sup> anniversaire du Patro Roc-Amadour en 2023 – par Clément Lemieux, directeur général**
- 23-01-06 **Demande d'opinion : plan de modification pour la mise aux normes d'un immeuble situé au 481, rue des Chênes Est**
- 23-01-07 **Demande d'opinion : révision du fonctionnement des conseils de quartier**
- 23-01-08 **Tague ton quartier en février : De quelles parties du quartier aimeriez-vous entendre parler au conseil de quartier?**
- 23-01-09 **Enjeux de quartier**
- 9.1 Sécurité routière
  - 9.2 Terrains de la 41<sup>e</sup> Rue
  - 9.3 Mobilité active sur la 1<sup>re</sup> Avenue
  - 9.4 Déneigement
  - 9.5 Suivis des résolutions
- 23-01-10 **Comités**
- 10.1 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles
  - 10.2 Comité Mon environnement, ma santé
  - 10.3 Comité de vigilance des activités portuaires
  - 10.4 Table de concertation vélo
  - 10.5 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier CHU
- 23-01-11 **Période de questions et de commentaires des citoyens**
- 23-01-12 **Fonctionnement du conseil de quartier**
- 11.1 Adoption du procès-verbal de décembre 2022
  - 11.2 Correspondance

11.3 Report de l'assemblée du 8 mars 2023

11.4 Trésorerie

23-01-13 **Divers**

23-01-14 **Levée de l'assemblée**

## **PROCÈS-VERBAL**

---

### **23-01-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

M. Simon Verret ouvre l'assemblée à 19h. Il souhaite la bienvenue aux membres.

### **23-01-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Simon Verret fait la lecture de l'ordre du jour. Il propose l'ajout :

#### ***RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE***

*SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret DUMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 8 février 2023, tel que présenté.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **23-01-03 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

---

M. Claude Villeneuve prend la parole. Il explique que :

- Qu'il est préoccupé par les enjeux associés à la qualité de l'air dans le centre-ville. Il attend les résultats de l'étude *Mon environnement, ma santé*. Mme Jackie Smith ajoute que si les activités du port représentent l'un des facteurs majeurs du problème, d'autres facteurs doivent aussi être pris en compte. C'est le cas, entre autres, des activités de l'incinérateur.

- Qu'il est au vent des problèmes associés au déneigement. Il mentionne, cela dit, qu'il reçoit moins de commentaires de la part des citoyens que l'an dernier.
- Que les corridors scolaires de l'école Saint-Paul-Apôtre devront être revus. La révision des corridors scolaires de l'école Sainte-Odile devrait se terminer en 2023.
- Que certains immeubles de la 18<sup>e</sup> Rue seraient mal desservis par le transport adapté. Il analysera la situation prochainement.

Mme Jackie Smith mentionne qu'elle a assisté à une conférence fort intéressante sur la mobilité des aînés, qui semble problématique. Elle a fait part à l'équipe du RTC des enjeux qui ont été portés à sa connaissance. La conseillère se dit en mode « solution ».

Mme Jackie Smith ajoute :

- Qu'un avis de proposition au sujet des feux extérieurs a été déposé;
- Qu'elle a assisté à une nouvelle rencontre du comité *Lairet en Fête*. La prochaine édition du rassemblement annuel pourrait avoir lieu dans les environs du 20 septembre 2023.
- Que deux nouveaux commerces se sont installés au Grand Marché. L'équipe du Grand Marché aurait, en outre, recueilli les commentaires de plusieurs consommateurs afin de planifier la bonification de ses installations.

### **23-01-04 PÉRIODE DE QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CITOYENS**

---

Un citoyen, propriétaire d'un immeuble sur la rue de la Colombière et représentant du jardin communautaire Sapinière-Dorion, mentionne que de la neige a été fréquemment soufflée sur son terrain en janvier et en février. Comme certains de ses voisins, il n'a pas pu protéger ses aménagements paysagers, qui ont été détruits par la neige. Certains bâtiments de sa rue ont même été endommagés. La pancarte installée près du jardin communautaire Sapinière-Dorion, qui indiquait clairement l'endroit où la neige pouvait être soufflée, n'a servi à rien. Certains aménagements du jardin, comme quelques végétaux, ont été endommagés. M. Claude Villeneuve prend note de ce commentaire.

Mme Julie Tremblay-Potvin, qui habite sur la rue de la Colombière Ouest, se demande s'il s'agit d'un cas isolé. S'agit-il d'une situation associée à un enjeu

logistique temporaire? M. Claude Villeneuve mentionne qu'il peut arriver que les déneigeurs soufflent la neige sur les terrains en situation « d'urgence ». Le citoyen mentionne que les déneigeurs n'ont pas averti les propriétaires avant de souffler la neige dans leur entrée, ce qui aurait pu compromettre la sécurité des personnes les plus vulnérables. Il rappelle, en outre, que plusieurs locataires des complexes à l'intersection de la rue des Peupliers et de la 8<sup>e</sup> Avenue utilisent le transport adapté.

Un citoyen a été surpris que l'incinérateur, qui fut la proie d'une panne d'électricité importante dans les environs du 23 décembre, ne fasse pas l'objet d'une entente avec Hydro-Québec. M. Claude Villeneuve pense qu'Hydro-Québec a privilégié de rebrancher les résidences avant celle de l'incinérateur. Il est toutefois conscient que cet incident a pu compromettre l'une des plus grosses collectes de l'année.

À la question d'un citoyen, M. Claude Villeneuve répond que les boues pourront bientôt être traitées à l'usine de biométhanisation.

M. Jacques Latulippe mentionne que le 16 janvier, à 15h40, des déneigeurs ont soufflé beaucoup de neige, lourde et glacée, sur son terrain de la rue de la Colombière Est, et ce, malgré un permis qui lui a coûté 290 \$. Le trésorier, qui s'est plaint au 3-1-1, mentionne que les téléphonistes lui ont donné un numéro de dossier, et l'ont informé, au passage, que la neige allait fondre. Il a dû se présenter à différents bureaux de la Ville pour consulter les règlements de déneigement, auxquels il n'a finalement jamais pu avoir accès. L'administrateur déplore vivement cette situation.

Un autre citoyen âgé mentionne qu'il a dû mettre deux jours, l'an dernier, pour déneiger son terrain. Lorsqu'il s'est plaint, une représentante de la Ville l'a invité à louer, à ses frais, un camion afin de retirer la neige de son terrain. Elle lui a, en outre, fortement conseillé de ne pas disposer de la neige dans la rue, au risque de se voir attribuer un constat d'infraction.

Le président du conseil de quartier de Saint-Roch aimerait discuter avec les administrateurs du nouveau bain portuaire du Port de Québec. Il invite les membres à lui réserver, lors de l'une de leurs assemblées, une courte période afin qu'il leur présente sa résolution. M. Daniel Leclerc mentionne que la demande du conseil de quartier Saint-Roch, appuyée par d'autres conseils de quartier, est en cours de traitement à la Ville. Le dossier a progressé depuis décembre dernier. Le président du conseil de quartier de Saint-Roch ajoute que tous les autres conseils de quartier de l'arrondissement appuient la démarche.

## **23-01-05 PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION DES CÉLÉBRATIONS DU 75E ANNIVERSAIRE DU PATRO ROC-AMADOUR EN 2023 – PAR CLÉMENT LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL**

---

Clément Lemieux prend la parole. Le directeur général, qui connaît bien le quartier, explique que le Patro Roc-Amadour lancera, le 16 février prochain, une programmation spéciale pour fêter ses 75 ans.

Plusieurs activités seront proposées dans le cadre de cet anniversaire tout particulier. La campagne de financement Patro Lapin, visant à amasser des fonds pour le centre au moyen d'une vente de chocolat (des lapins au coût de 10 \$), sera entre autres relancée du 16 février au 6 avril. L'Encan sportif et culturel du Patro reviendra aussi pour la 17e année.

Dîner, spectacle, soirée gala et fête de quartier seront aussi proposés aux usagers du centre, et ce, tout au long de l'année. Notons enfin que le Patro s'est doté d'un tout nouveau logo, témoignage de sa modernisation.

M. Clément Lemieux mentionne finalement que ce sont l'artiste local Félix Girard et la femme d'affaires Julie Fortier qui seront les présidents d'honneur de l'encan du 6 avril.

## **23-01-06 DEMANDE D'OPINION : PLAN DE MODIFICATION POUR LA MISE AUX NORMES D'UN IMMEUBLE SITUÉE AU 481, RUE DES CHÊNES EST**

---

Un rapport sera rédigé, puis annexé au procès-verbal. Les membres pourront également le consulter sur le site Web du conseil de quartier.

## **23-01-07 DEMANDE D'OPINION : RÉVISION DU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER**

---

Un rapport sera rédigé, puis annexé au procès-verbal. Les membres pourront également le consulter sur le site Web du conseil de quartier.

Mme Julie Tremblay-Potvin rappelle qu'un atelier participatif portant sur la révision du fonctionnement des conseils de quartier a eu lieu le 2 juin dernier, à la suite de quoi les membres ont été appelés à répondre à un questionnaire en ligne. La Ville a aussi rencontré les conseils de quartier le 1<sup>re</sup> décembre dernier, encore une fois dans le but de recueillir leurs commentaires. Lors de cette séance d'information, la Ville a présenté aux administrateurs son analyse

des propositions reçues. C'est en rassemblant les idées des membres qu'elle a pu dégager des pistes d'actions. La municipalité aimerait maintenant que chaque conseil de quartier lui fasse part de son opinion relativement à ces pistes d'actions.

- **Relation avec la municipalité.** La Ville voudrait privilégier une relation bidirectionnelle entre les conseils de quartier et ses équipes. Elle souhaite, en outre, améliorer le suivi des demandes (résolutions) des conseils de quartier.

Le conseil de quartier est en accord avec les pistes proposées. Comme le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, il suggère l'implémentation d'une plateforme permettant aux conseils de quartier de faire le suivi des résolutions adoptées.

- **Mobilisation et soutien aux administrateurs.** Les conseils de quartier souhaitent, entre autres, qu'un programme de formation soit offert aux nouveaux administrateurs et que le budget de fonctionnement, dont ils profitent chaque année, soit bonifié. Ils pensent, en outre, qu'une plateforme numérique pourrait être mise à leur disposition afin qu'ils puissent conserver leurs documents importants. La Ville entend finalement consulter les conseils de quartier plus tôt en ce qui a trait aux démarches de participation.

Le conseil de quartier est favorable à l'augmentation du budget de fonctionnement, à la mise en place d'une plateforme de formation et à la consultation tôte en ce qui a trait aux démarches de participation. Il pense que la Ville devrait épauler les conseils de quartier dans l'utilisation de Google Drive plutôt que de créer une nouvelle plateforme collaborative. Mme Flora Charlet pense que la collaboration entre les conseils de quartier est importante, et devrait être bonifiée. Mme Julie Tremblay-Potvin pense que les Tables, qui permettent aux administrateurs de différents quartiers de se rassembler lorsque des enjeux les concernent tous, répondent à ce besoin.

- **Révision des règlements.** La Ville pourrait permettre la tenue de rencontre en mode virtuel et hybride, et retirer l'obligation de réserver des places pour les femmes et les hommes au sein des administrateurs.

Mme Julie Tremblay-Potvin pense que l'attribution des postes pourrait être axée sur la diversité sous toutes ses formes (âge, sexe, culture, situation, etc.) Mme Flora Charlet pense que cette idée pourrait s'appliquer aux postes

cooptés de façon à ne pas contraindre l'attribution des postes élus. Cette volonté pourrait être exprimée dans la révision des règlements de manière à orienter le recrutement par les conseils de quartier.

- **Réviser et simplifier le programme en lien avec les projets d'initiative.** La Ville pourrait rendre le programme plus accessible. Mme Julie Tremblay-Potvin rappelle que le conseil de quartier dispose parfois de peu de moyens pour réaliser ses projets.

Le conseil de quartier appuie les points suggérés. Il pense que la Ville pourrait également soutenir les microprojets (place éphémère, etc.) Mme Claudette Arseneault pense que les élus pourraient être plus présents pour les administrateurs et faire en sorte d'accroître la participation publique de façon générale. M. Daniel Leclerc pense que la naissance des *Visions*, comme le mode virtuel, a pu « réduire » la tribune des conseils de quartier. Mme Julie Tremblay pense que le 3-1-1, qui permet aux citoyens de faire part de leurs commentaires à la Ville plus rapidement qu'en participant aux rencontres du conseil de quartier, contribue aussi au phénomène.

- **Outils et pratiques de communication.** La Ville pourrait revamper l'image des conseils de quartier et mettre en place une campagne visant à les faire connaître. Des outils pourraient aussi être mis à la disposition des administrateurs afin qu'ils puissent améliorer l'efficacité de leurs communications.

Le conseil de quartier est d'accord avec toutes les pistes d'action proposées. Il pense, en outre, que la Ville devrait publiciser davantage les actions des conseils de quartier. Mme Émilie Larochelle pense que la municipalité devrait s'attaquer à la participation des citoyens aux conseils de quartier afin, notamment, de rendre ces organisations plus représentatives de la population. Mme Julie Tremblay-Potvin pense que la Ville devrait soutenir le rayonnement des conseils de quartier. Mme Claudette Arseneault mentionne que les aînés hésitent particulièrement à assister à des rencontres comme celles des conseils de quartier.

M. Claude Villeneuve pense que les administrateurs des conseils de quartier gagneraient à être mieux connus de la population qu'ils représentent. M. Jacques Latulippe pense que le conseil de quartier pourrait organiser quelques activités citoyennes : un café, une rencontre informelle, etc.



**RÉSOLUTION 23-CA-01 CONCERNANT L'ADOPTION DU DOCUMENT D'OPINION AU SUJET DE LA RÉVISION DU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER**

*SUR PROPOSITION DE Mme Julie Tremblay-Potvin DUMENT APPUYÉE PAR Mme Flora Charlet, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet d'adopter le document d'opinion au sujet de la révision du fonctionnement des conseils de quartier, et de le transmettre à la Ville avant le 1<sup>re</sup> mars 2023.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-01-08 TAGUE TON QUARTIER EN FÉVRIER : DE QUELLES PARTIES DU QUARTIER AIMERIEZ-VOUS ENTENDRE PARLER AU CONSEIL DE QUARTIER?**

---

M. Simon Verret aimerait savoir de quelle partie du quartier les membres du conseil aimeraient discuter. Il a consulté les citoyens, qui n'ont toujours pas répondu à sa question.

**23-01-09 ENJEUX DE QUARTIER**

---

**9.1 Sécurité routière**

Mme Claudette Arsenault mentionne que certains automobilistes dépassent les limites de vitesse sur la rue des Lilas.

M. Daniel Leclerc mentionne que la largeur de la chaussée sera réduite sur le boulevard Benoit-XV, à l'intersection de la 18<sup>e</sup> Rue. La vitesse, quant à elle, sera régulée à 50 km / h, et les feux de circulation seront synchronisés. La Ville considère le boulevard Benoit-XV comme une artère majeure du secteur. Le passage sous le viaduc ne deviendra pas un lien cyclable. Benoit-XV ne sera donc pas le chemin proposé aux cyclistes. Mme Jackie Smith mentionne que le logiciel de la Ville, lancé en 2018, permet à la municipalité de prévoir le nombre croissant de véhicules sur les routes, mais pas le potentiel nombre décroissant. Mme Julie Tremblay-Potvin constate qu'en agissant ainsi, la Ville rend certaines artères hostiles pour les piétons et les cyclistes. Elle pense que certains ingénieurs ne considèrent pas les quartiers à l'échelle humaine. Elle craint, en outre, que les plans de la Ville pour l'avenir de cette artère enclavent le quartier, le séparant plus que jamais du Vieux-Limoilou et du reste du centre-ville.

## **9.2 Terrains de la 41e rue**

L'atelier participatif au sujet de la 41<sup>e</sup> Rue pourrait avoir lieu au printemps.

## **9.3 Mobilité active sur la 1re Avenue**

Mme Julie Poisson étant absente, ce point est reporté à la prochaine rencontre du conseil de quartier.

## **9.4 Déneigement**

Aucun suivi supplémentaire.

## **9.5 Suivis des résolutions**

Aucun suivi supplémentaire.

## **23-01-10 COMITÉS**

---

### **10.1 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles**

Mme Bianka Willard mentionne que lors de sa dernière rencontre, le comité a pu discuter du recyclage des sacs mauves. Il semblerait que 60 % de la masse récupérée, après le tri des matières organiques, soit faite de sacs, et que 40 % de cette masse soit faite de matières organiques restées accrochées aux sacs. La Ville aimerait réutiliser ces sacs pour faire du mobilier urbain, dont des roues pour les bacs de recyclage. La municipalité analyse toutes les possibilités.

### **10.2 Comité Mon environnement, ma santé**

Mme Julie Tremblay-Potvin mentionne que le comité travaille sur les recommandations qui découleront du rapport.

### **10.3 Comité de vigilance des activités portuaires**

M. Simon Verret a assisté à l'une des rencontres du comité comme observateur. Il mentionne que certains administrateurs des autres conseils de quartier sont très vigilants et se sont bâti une expertise intéressante. Le président compte assister à la prochaine rencontre du comité.

### **10.4 Table de concertation vélo**

Mme Émilie Larochelle mentionne qu'un organisme a fait signer, par une centaine de citoyens, une lettre afin que les pistes cyclables de Québec soient

mieux déneigées. L'administratrice ajoute que la Ville a répondu aux questions de la Table au sujet de la mobilité active. Le comité aimerait que les bandes cyclables soient déneigées plus tôt. La Table se prépare enfin pour le mois du vélo, qui aura lieu en mai prochain. Elle aura besoin de bénévoles pour mener à bien ses activités. Mme Jackie Smith pense que la Table devrait organiser une promenade entre les différentes garderies et écoles afin de sensibiliser la Ville à la difficulté d'accéder à ces services en empruntant la mobilité active.

#### **10.4 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU**

Aucune nouvelle rencontre n'a eu lieu.

### **23-01-11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC**

---

Aucun suivi.

### **23-01-12 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER**

---

#### **12.1 Adoption du procès-verbal de décembre 2022**

Les membres ont eu l'occasion de modifier le procès-verbal.

#### ***RÉSOLUTION 23-CA-02 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE DÉCEMBRE 2023***

*SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2022, tel que modifié.*  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **12.2 Correspondance**

Aucun suivi.

#### **12.3 Report de l'assemblée du 8 mars 2023**

Les membres conviennent de reporter l'assemblée du 8 mars prochain en raison de la semaine de relâche. Ils se réuniront le 14 mars prochain, si leur local est libre.

#### **12.4 Trésorerie**

*Le 8 février 2023, le solde du compte bancaire du conseil était de 5713,29\$.*  
Les membres se demandent s'ils devraient rembourser les frais de représentation qui comportent de l'alcool. Ils rembourseront la facture d'un seul repas qui comporte de l'alcool, mais ils choisissent de ne plus rembourser, à l'avenir, ce type de facture.

**RÉSOLUTION 23-CA-05 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

*SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Émilie Larochelle, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le paiement de 105\$ à Mme Jade Pelletier-Picard pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée de février 2023.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**RÉSOLUTION 23-CA-06 CONCERNANT LE PAIEMENT DES FRAIS POUR UNE RENCONTRE DE TRAVAIL**

*SUR PROPOSITION DE Mme Julie Tremblay-Potvin DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Bianka Willard, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le paiement de 34,09\$ à M. Simon Verret pour les frais d'une rencontre de travail. Le trésorier préfère s'abstenir.*  
*ADOPTÉE À LA MAJORITÉ*

**23-01-13 DIVERS**

---

M. Jacques Latulippe est attristé par l'événement qui a eu lieu à Laval, la semaine dernière. Il demande une minute de silence.

**23-01-14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

*SUR PROPOSITION DE M. Jacques Latulippe, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Poisson, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de lever l'assemblée à 21h32.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**Signé**  
Simon Verret  
Président

**Signé**  
Flora  
Secrétaire

Charlet

**137B, rue des Chênes Ouest - utilisation temporaire d'une partie du bâtiment à des fins d'entreposage**

*Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'utilisation temporaire d'une partie du lot numéro 1 943 781 du cadastre du Québec à des fins d'entreposage, R.V.Q. 3128 (137B, rue des Chênes Ouest, quartier de Lairet, district de Limoilou)*

---

**Activité de participation publique**

**Consultation publique en salle et demande d'opinion au conseil de quartier de Lairet**

**Date et heure**

14 décembre 2022, à 19 h

**Lieu**

Centre communautaire Marchand, 2740, 2e Av, Québec, QC G1L 3C9

**Déroulement de l'activité**

1. Début de l'assemblée publique du conseil de quartier. La consultation publique et la demande d'opinion sont au point 5 de l'ordre du jour.
2. Accueil et présentation des intervenants.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.

5. *Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.*
6. *Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.*
7. *Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique.*
8. *Période de questions et commentaires de l'assistance, puis du conseil de quartier.*
9. *Recommandation du conseil de quartier.*

**Activité réalisée à la demande du :**

Conseil de ville

---

## **Projet**

### **Secteur concerné**

*Lot numéro 1 943 781 du cadastre du Québec, arrondissement de La Cité-Limoilou, quartier de Lairet, districts de Limoilou*

### **Description du projet et principales modifications**

*Depuis 2021, la brasserie Griendel loue un local de 140 m<sup>2</sup> dans un immeuble situé au 137B, rue des Chênes Ouest pour y faire l'entreposage et l'étiquetage de canettes de bière.*

*Le requérant est à la recherche d'un deuxième lieu de production qui permettrait l'entreposage et l'étiquetage. À terme, il n'aura plus besoin du local de la rue des Chênes Ouest. Entre-temps, il est proposé d'accorder une utilisation temporaire de 3 ans à des fins d'entreposage.*

*Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.*

**Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec**

## **Participation**

### **Administrateurs du conseil de quartier :**

- *M<sup>me</sup> Claudette Arsenault*
- *M<sup>me</sup> Flora Charlet, secrétaire*
- *M<sup>me</sup> Émilie Larochelle*
- *M<sup>me</sup> Julie Poisson*
- *M<sup>me</sup> Julie Tremblay-Potvin, vice-présidente*
- *M. Simon Verret, président*
- *M<sup>me</sup> Bianka Willard*

### **Conseillers municipaux**

- *M<sup>me</sup> Jackie Smith, conseillère du district électoral de Limoilou*
- *M. Claude Villeneuve, conseiller du district électoral de Maizerets-Lairet*

### **Personne-ressource**

- *M. Sergio Avellan, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale*

### **Animation de la rencontre**

- *M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne*

### **Nombre de participants**

*13 participants, dont 7 administrateurs du conseil de quartier et 6 citoyens*

---

### **Recommandation du conseil de quartier**



À l'unanimité, le conseil de quartier de Lairet recommande au conseil de ville d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'utilisation temporaire d'une partie du lot numéro 1 943 781 du cadastre du Québec à des fins d'entreposage, R.V.Q. 3128

<b>Options soumises au vote</b>		<b>Description des votes</b>
<b>Options</b>	<b>Nombre de votes</b>	
A.	7	<b>Accepter la demande</b> <i>Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme</i>
B.	0	<b>Refuser la demande</b> <i>Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme</i>
C.	0	<b>Accepter la demande, avec proposition d'ajustement</b> <i>Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière</i>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	

### **Questions et commentaires du public**

- **Requérant (locataire) :** Il précise qu'actuellement il n'y a pas d'étiquetage ni de boisson alcoolisée entreposée sur place. En ce moment, c'est plus du matériel encombrant qui appartient au commerce (matériel de jardin ou de festival) qui y est entreposé. Il était impossible de recevoir les canettes sur Saint-Vallier et il était interdit d'entreposer les canettes dans l'aire de dégustation durant la pandémie. Pour l'instant, le volet bière est gérable sur Saint-Vallier.
- **Propriétaire de l'immeuble :** Il confirme que le local est également utilisé pour du matériel encombrant du propriétaire en plus de celui de la brasserie. Il ajoute que le local est peu visible de la rue et peu intéressant pour un commerce.
- **Requérant (locataire) :** La demande est de 3 ans, car il cherche un nouveau local de production hors de la ville. Il ne prévoit donc pas de demander une prolongation. Il mentionne que les locaux comparables et conformes sont 4 fois plus chers que le 137B.

---

## Questions et commentaires des administrateurs

- **Administratrice 1 :** Est-ce que l'entreposage serait permis s'il y vendait ses produits.

**Réponse de la Ville :** Non, car il faudrait que le volet commercial occupe la grande superficie du local et non l'entreposage. **Réponse du requérant :** Il n'a pas le personnel ni les ressources pour ouvrir un autre commerce.

- **Administratrice 2 :** Est-ce que l'entrepôt génère beaucoup de déplacements?

**Réponse du requérant :** Au début c'était aux quelques déplacements par semaines. Mais depuis mars 2022, il n'y a presque plus de déplacements nécessaires. Les déplacements se font avec un petit véhicule.

- **Administratrice 2 :** Est-ce que la permission temporaire risque de faire un précédent?

**Réponse de la Ville :** Pas vraiment, car à chaque trois ans ou à chaque demande il faut revenir en consultation publique et demander à nouveau la permission.

- **Administratrice 3 :** Elle trouve que c'est une situation « Win – Win ».
- **Conseiller municipal :** Il dit à la blague qu'il veut une branche dans le quartier où il votera contre la modification.

**Réponse du requérant :** Les règles d'entreposage sont particulièrement sévères à Québec. Même avec l'association des brasseurs, il n'a pas trouvé d'autre situation semblable. Ça été un irritant et un stress durant longtemps, mais il est content qu'il y ait des mécanismes pour permettre ce genre de projet.

---

## **Nombre d'interventions**

8 interventions

---

## **Prochaines étapes**

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et au Conseil de ville.

---

## **Réalisation du rapport**

### **Date**

19 décembre 2022

### **Rédigé par**

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

***Approuvé par :***

*M. Simon Verret, président du conseil de quartier de Lairet*